SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

Présences :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Absences :

1. *Ouverture et constat du quorum*

M Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

0358-2019

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Richard Gilbert

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. *Période de questions*

4. *Greffe*

4.1. Adoption des procès-verbaux

0359-2019

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 11 novembre 2019.
Adopté à l'unanimité

4.2. Dépôt bordereau de correspondances

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

DATE	DE	À	DESCRIPTION
23-10-2019	Fondation pour la santé du nord de Lanaudière	Maire	Défi ski Nicoletti
11-11-2019	Le Comptoir Alimentaire	Conseil	Remerciements
12-11-2019	Chambre de Commerce	Directeur général	Zone d'intervention spéciale
18-11-2019	Fondation Cégep Joliette	Directeur général	Demande aide financière
18-11-2019	Fiducie Miralberg	Directeur général	Annulation d'intérêts accumulés.
19-11-2019	Auberge du lac Taureau	Conseil	Commandite party de noël
21-11-2019	Caroline Proulx	Maire	Partenariat 2020-2024
22-11-2019	Centre de prévention du suicide de Lanaudière	Municipalité	Demande aide financière
25-11-2019	Les entreprises B. Champagne Inc.	Municipalité	Rapport du visionnement du puits #3
26-11-2019	CA Coopérative St-Ignace	Directeur général	Projet aménagement
27-11-2019	Refuge St-Michel Gilles Fafard	Pascal Ferland	Demande de services d'égouts et d'aqueduc
27-11-2019	Fréchette avocats	Conseil	Jecc Mécanique Ltée c. Guylain Archambault
29-11-2019	Gouvernement Québec	Maire	Suivi du plomb dans l'eau
29-11-2019	Corporation de développement de St-Zénon	Municipalité	Demande
03-12-2019	École St-Jean-Baptiste	Conseil	Demande des élèves de 5e année.
9-12-2019	Chambre de Commerce	Maire	Lettre Caroline P. (projet de loi 37)

4.3. Le directeur général procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivant :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0360-2019

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1.	Déboursés	47 282.55 $
5.1.2.	Salaires	101 732.85 $
5.1.3.	Paiement automatiques	57 563.60 $
5.1.4.	Comptes à payer	113 486.40$

Représenté par les chèques # 19468 à # 19553.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de novembre et décembre 2019

No. chèque	Nom:	Montant
19468	Alimentation D.M. St-Georges inc.	271.97 $
19469	Bell Canada	59.15 $
19470	Hétu Jocelyn	764.31 $
19471	Hydro-Québec	1,295.18 $
19472	Pétrolière Impériale	3,910.87 $
19473	Pichette Laura	900.00 $
19474	Purolator inc.	5.45 $
19475	Chasseur du Roy	1,417.40 $
19476	Hydro-Québec	12,124.26 $
19477	Les Radiateurs Cool air inc.	2,150.05 $
19478	Pétrolière Impériale	4,320.22 $
19479	Société de l'Assurance Automobile	94.60 $
19480	Service de Cartes Desjardins	3,468.06 $
19481	Fonds des Pensons Alimentaires	291.20 $
19482	Hydro-Québec	2,319.42 $
19483	Pétrolière Impériale	7,819.39 $
19484	Postes Canada	100.68 $
19485	Purolator inc.	49.05 $
19486	Satelcom Internet	254.55
TOTAL :		**41,615.81 $**

MUNICIPALITÉ
LA FORÊT T'OBLIGE
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

25-11-2019	Mun. St-Zénon	2,566.74 $
25-11-2019	M.R.C. de Matawinie (cadets)	3,200.00 $
TOTAL :		**5,666.74 $**

	Salaires	101,732.85 $
	R.E.E.R	10,153.65 $
	Frais de Banque	156.10 $
	Remb. Int. Pr/6	$
	Remboursement int.+ Cap.	$
	D.A.S	42,673.62 $
	Emprunt temp.(int.)	$
	Location vehicule (niveleuse)	4,526.24 $
	Int, temporaire	53.99 $
		$
TOTAL :		**159,296.45 $**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 16 DÉCEMBRE 2019

No. chèque	Nom :	Montant
19487	Beauséjour Dominique	210.70 $
19488	Bellerose Carl	270.20 $
19489	Bellerose Francois Excavation	1,362.45 $
19490	Boyaux Plus Lanaudière	117.01 $
19491	Brandt	510.10 $
19492	Buanderie St-Michel	108.99 $
19493	Certilab	541.26 $
19494	Charette Jean-Pierre	64.60 $
19495	Christian Viau-Souligny	475.00 $
19496	Construction Simon Saint-Georges	4,150.60 $
19497	Conteneur Recycle inc.	3,463.29 $

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

19498	Débosselage Messier inc.	488.64 $
19499	Defoy Électrique inc.	425.41 $
19500	Dunton Rainville senc	1,293.47 $
19501	Emco Corporation	458.75 $
19502	Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée	104.44 $
19503	Excavation S. Rondeau inc.	5,661.66 $
19504	Félix Sécurité inc.	129.70 $
19505	Fleettel inc.	32.54 $
19506	Fonds d'information sur le Territoire	84.00 $
19507	Garage Gervais inc.	289.88 $
19508	Garage Tellier & Fils	2,504.30 $
19509	GBI Expert-conseils inc.	12,999.37 $
19510	Généreux Construction inc.	270.19 $
19511	Georges-H. Durand Ltée	1,356.13 $
19512	Germain Tessier inc.	488.64 $
19513	Groupe Lexis Média inc.	1,782.11 $
19514	Humania Assurance inc.	14,929.31 $
19515	JLT Étoile du Nord	618.00 $
19516	L'Atelier musical chez Racine	86.25 $
19517	L'Atelier Urbain	1,425.97 $
19518	Le Carrefour Canin de Lanaudière	2,903.12 $
19519	Le Papetier	530.98 $
19520	Le Pub111	42.37 $
19521	Les Entreprises B. Champagne	2,529.45 $
19522	Les Excavations Michel Chartier inc.	2,825.52 $
19523	Les Ent. N. Charette inc.	273.07 $
19524	Les Services Exp inc.	1,677.20 $
19525	Librairie Raffin	258.62 $
19526	Location d'outils MGM inc.	235.70 $
19527	Marcil Aurèle	700.00 $
19528	Mastervox Électronique	149.46 $

19529	Mécanique de Procédé inc.	3,192.29 $
19530	Medimage	107.89 $
19531	Municipalité Sainte-Émélie	774.00 $
19532	Municipalité Saint-Donat	1,873.40 $
19533	Nicoletti Pneus & Mécanique	7,899.70 $
19534	PG Solutions	3,939.03 $
19535	P.H. Vitres d'Autos	223.92 $
19536	Pichette Laura	450.00 $
19537	Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau	35.73 $
19538	Québec Linge	293.93 $
19539	Recyclage Frédéric Morin inc.	916.70 $
19540	Roy & Asselin	280.25 $
19541	Saint-Georges Marie-Eve	677.76 $
19542	Sécurité Lanaudière inc.	292.85 $
19543	Services Hydrauliques	453.54 $
19544	Techno Diésel inc.	352.95 $
19545	Tenaquip	193.43 $
19546	Track Industriel	115.01 $
19547	Transport Jocelyn Bazinet	6,800.77 $
19548	Turenne Éric	30.57 $
19549	Bélanger Sauvé Avocats	823.34 $
19550	E.B.I. Environnement inc.	13,253.77 $
19551	Fédération Québécoise des Mun.	645.54 $
19552	J.M. Buissière & Fils Ltée	901.69 $
19553	Xerox Canada Ltée	129.89 $
TOTAL :		**113,486.40 $**

Adopté à l'unanimité.

5.2. La 2e chance refuge – Soumission

0361-2019

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

- De retenir les services du contrôleur animalier de La 2e chance refuge, pour l'application du règlement #588-2016, règlement concernant les animaux, incluant tous ses amendements subséquents, ainsi que pour la surveillance, le contrôle et le ramassage des animaux sur le territoire pour une période d'un an ;
- De verser au contrôleur l'intégralité des revenus de la vente de licences de chien, à raison de 20 $ (taxes incluses) par licence et de 150 $ (taxes incluses) par permis de chenil ;
- Après approbation, de défrayer les coûts encourus pour les frais de montage et d'impression, des reçus de paiement des licences et des feuillets expliquant les règlements de la municipalité ;
- D'assister le contrôleur dans toutes ses démarches visant à faire respecter les règlements municipaux ;
- Que la municipalité pourra renouveler ledit contrat aux mêmes conditions, pour une période additionnelle de 12 mois et mandate Sébastien Gariépy, directeur général et trésorier, à signer l'entente contractuelle entre les parties.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Carburants (essence et diesel) - 2020

0362-2019

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'octroyer le contrat annuel d'achat d'essence et diesel au soumissionnaire le plus bas, suite à l'appel d'offres sur invitation, à Gestion pétrolière de Saint-Michel-des-Saints, selon les conditions annexées aux présentes.

Adopté à l'unanimité

5.4. Stantec Experts-conseils ltée – Offre de services

0363-2019

CONSIDÉRANT qu'un réaménagement de l'écocentre est prévu d'ici 2021 ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de retenir les services de Stantec Experts-conseils ltée afin de procéder à l'évaluation environnementale de site – Phase 1. Services s'élevant à 3 600 $ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

5.5. Nortrax Québec inc. – Soumission

0364-2019

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'autoriser Nortrax Québec Inc. à effectuer les travaux de réparation sur l'unité # 14, pour un montant s'élevant à 13 214 $ plus taxes payable en deux versements et d'attribuer les dépenses au # GL 02-320-00-640.

Adopté à l'unanimité

5.6. GDG Environnement Ltée - Soumission

0365-2019

CONSIDÉRANT que suite à la demande publique de soumissions pour le contrôle biologique des insectes piqueurs, une seule soumission fut reçue ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- D'octroyer le contrat relatif au contrôle des insectes piqueurs à GDG Environnement ltée pour les années 2020 (243 495 $ plus taxes), 2021 (248 364,90 $ plus taxes), 2022 (253 332,20 $ plus taxes), avec option de renouvellement annuel pour 2023 (254 598, 86 $ plus taxes) et 2024 (255 871,85 $ plus taxes), tel que défini aux cahiers des charges générales et spéciales du 18 novembre 2019. Advenant une décision d'exercer, ou de ne pas exercer son option de reconduction pour la deuxième, troisième, quatrième et cinquième année, la municipalité se doit d'aviser GDG Environnement ltée par écrit avant le 15 novembre de chaque année, et ce, sans pénalité et autres formalités aux mêmes conditions que celles qui sont spécifiées dans le cahier de charges générales et spéciales ;

- D’autoriser la firme G.D.G. Environnement ltée à demander au Ministère de l’Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MELCC) un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints pour les années 2020 à 2024.

Adopté à l’unanimité

5.7. Sylvio Champoux & fils – Sable pour l’hiver

0366-2019

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d’acquitter la facture de Sylvio Champoux & fils s’élevant à 17 226 $ pour le tamisage et le chargement de sable pour l’hiver et d’attribuer la dépense au compte GL # 02-330-00-516.

Adopté à l’unanimité

6- <u>Direction et Ressources humaines</u>

6.1. Rapport d’activités

6.2. Agent de liaison projet minier - Embauche

0367-2019

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

- **D’**embaucher M. Gaétan Cusson comme agent de liaison pour assurer le suivi du projet minier avec Nouveau Monde Graphite. M. Cusson occupera ces fonctions à compter du 18 décembre 2019, selon les termes établis à l’entente contractuelle entre les parties;
- **De** mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général, en tant que signataires de ladite entente.

Adopté à l’unanimité

7- <u>Urbanisme & Environnement</u>

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d’émission de permis et certificats.

7.2. Matricule 7477-08-8467 – Demande de dérogation mineure

0368-2019

ATTENDU QUE la demande concerne une habitation construite en partie à 4.55 mètres (14.93 pieds) de la limite de propriété latérale gauche au lieu de 5 mètres (16.4 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.11.6 du règlement de zonage # 320-1992.

ATTENDU QU'une erreur d'implantation était probable dû au manque d'un repère (borne) au coin de la propriété ;

ATTENDU QU'une partie seulement du bâtiment est dérogatoire ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU considère que ces situations pourraient être évitées si des certificats d'implantations préparés par des arpenteurs géomètres étaient exigés ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 53, chemin Gouin (matricule 7477-08-8467) et de considérer la recommandation du CCU, de modifier la règlementation afin que pour toute nouvelle habitation, ou bâtiment accessoire ayant une fondation de béton coulée, qu'un certificat d'implantation préparé par un arpenteur géomètre soit exigé. (95 CCU 2019)

Adopté à l'unanimité.

7.3. Matricule 7377-01-1436 – Demande de dérogation mineure

0369-2019

ATTENDU QUE les demandeurs avaient fait en septembre une demande qui concernait la construction d'un bâtiment accessoire (garage) ayant une superficie de 1760p² au lieu de 1200p², et ayant une superficie supérieure à celle de l'habitation (697 p²).

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne encore un bâtiment accessoire ayant plus de 2 fois la dimension de l'habitation ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 19 chemin Fernand (matricule 7377-01-1436), tel que recommandé par le CCU. (96 CCU 2019)

Adopté à l'unanimité.

7.4. Matricule 8075-96-2099 - Demande de changement de zonage

0370-2019

ATTENDU QUE la propriété a récemment été acquise dans le secteur de Saint-Ignace et que la propriété est contiguë à une zone (Pa-13) qui autorise les commerces de location d'entrepôts ;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs aimeraient que la zone Pa-13 soit agrandie afin d'inclure leur propriété, pour ainsi pouvoir avoir un commerce de location d'entrepôts ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU considère qu'il manque d'informations sur le projet ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de reporter la décision et de demander à obtenir plus d'information sur le projet, tel que recommandé par le CCU (97 CCU 2019).

Adopté à l'unanimité.

7.5. Matricule 7271-61-8005 – Demande de dérogation mineure

0371-2019

ATTENDU QUE la demande concerne une piscine hors terre construite à 1.20 mètres (3.43 pieds) de la limite de propriété latérale au lieu de 1.5 mètres (4.92 pieds), ce qui contrevient à l'article 6.3.6-2) du règlement de zonage # 320-1992, ainsi qu'un bâtiment accessoire construit à 0.41 mètre et 0.45 mètres de la limite de propriété latérale gauche au lieu de 1 mètre, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE les distances prises pour l'installation de la piscine avaient été mesurées en fonction d'une clôture que la propriétaire croyait être la délimitation de la limite de propriété. Malheureusement, la clôture est à l'extérieur, donc la piscine est à 1.2m de la limite de propriété au lieu de 1.5m ;

CONSIDÉRANT QUE la piscine, la non-conformité est mineure (30 centimètres) ;

CONSIDÉRANT QUE pour le bâtiment accessoire en place, il n'y a pas de permis au dossier pour sa construction, mais d'après des témoignages et d'après des photos, il est évident de croire que sa construction date d'avant 1992, ce qui fait qu'il bénéficierait d'un droit acquis ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 680, rue Saint-Georges (matricule 7271-61-8005), tel que recommandé par le CCU. (98 CCU 2019)

Adopté à l'unanimité

7.6. Camping Dynastie – Plainte (retour)

0372-2019

ATTENDU QUE le CCU a fait un retour sur une plainte reçue à la municipalité et une modification de la réglementation concernant l'utilisation de génératrices dans un terrain de camping, après la fermeture du camping, à l'automne ;

ATTENDU QUE le plaignant voulait préciser que sa plainte/demande ne concernait pas seulement les génératrices utilisées durant le soir ou la nuit, mais aussi durant la journée, lorsque le camping est fermé ;

ATTENDU QUE plusieurs locataires de sites viennent faire des travaux à leur site de camping et puisque l'électricité est coupée sur le camping, ils utilisent des génératrices pour leurs outils et même pour se chauffer lorsqu'ils dorment sur place ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de rencontrer les propriétaires de terrain camping afin de discuter de la situation et essayer de trouver un terrain d'entente/solution, afin de modifier la réglementation, tel que recommandé par le CCU. (99 CCU 2019)

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion :

8.1. Avis de motion – Règlement 655-2019 (Traitement des élus)

0373-2019

Avis de motion est par les présentes données par Francis Lacelle, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, le règlement 655-2019 sur le traitement des élus municipaux (effectif au 1er janvier 2020). M. Lacelle demande également dispense de lecture du règlement étant donné que copies du projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante.

8.2. Avis de motion – Règlement 656-2019 (Tarifications, compensations 2020)

0374-2019

Avis de motion est par les présentes données par Gilles Sénécal qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, le règlement 656-2019 sur les Tarifications, compensations 2020. M. Sénécal demande également dispense de

lecture du règlement étant donné que copies du projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante.

8.3. Avis de motion – Règlement 657-2019 (Fonds de roulement)

0375-2019

Avis de motion est par les présentes données par François Dubeau qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, le règlement 657-2019 modifiant par le fait même le règlement 558-2013, afin de diminuer le capital du fond de roulement à 766 500 $. François Dubeau demande également dispense de lecture du règlement étant donné que copies du projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante.

9. <u>Adoption des règlements</u>

9.1. Règlement 655-2019 (Traitement des élus)

0376-2019

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'adopter le projet de règlement 655-2019 (Traitement des élus).

Adopté à l'unanimité

9.2. Règlement 656-2019 (Tarifications, compensations 2020)

0377-2019

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'adopter le projet de règlement 656-2019 (Tarifications, compensation 2020).

Adopté à l'unanimité

9.3. Règlement 657-2019 (Fonds de roulement)

0378-2019

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'adopter le projet de règlement 657-2019 (Diminution de capital du fond de roulement).

Adopté à l'unanimité

10. Loisirs & Parcs

10.1. Dépôt rapport des activités

10.2. Pacte rural – Mandat

0379-2019

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de mandater Marie-Ève St-Georges, directrice des loisirs, de la culture et des parcs, à faire toutes les démarches relatives à la demande d'aide financière aux fonds du pacte rural de la MRC de Matawinie.

Adopté à l'unanimité

11. Hygiène du Milieu

11.1 Écocentre – Changement à l'horaire

0380-2019

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'approuver le nouvel horaire de l'écocentre tel que présenté ci-dessous :

ÉCOCENTRE
701 Chemin de L'industrie

Dimanche	9 h	à	16 h 45
Lundi	12 h	à	16 h 45
Mardi	12 h	à	16 h 45
Mercredi	Fermé		
Jeudi	Fermé		
Vendredi	12 h	à	16 h 45
Samedi	9 h	à	16 h 45

Adopté à l'unanimité

11.2. Stratégie municipale d'économie d'eau potable – Bilan

0381-2019

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également installer 50 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1er septembre 2019, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014 ;

Proposé par : Louis David Coutu
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage d'ici le 1er septembre 2020 à :

- Prévoir le montant nécessaire au budget municipal pour la réalisation des travaux;

- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :

    a. Soumission de l'appel d'offre
    b. Octroi du contrat
    c. Calendrier mensuel d'installation des compteurs

- Avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.

Adopté à l'unanimité

12. Travaux publics

13. Sécurité Publique

13.1. Service incendie – Nominations lieutenant éligible

0382-2019

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard

Il est résolu de nommer Mme Justine Dupuis et M. Jonathan Thibeault au poste de lieutenant éligible à la brigade du service incendie. Tous deux seront admissibles à la formation de lieutenant suite à la période de 12 mois de probation nécessaire.

Adopté à l'unanimité

13.2. Entente de service de premiers répondants – TNO/CCS/SMDS/CISSS

0383-2019

ATTENDU QUE le conseil du territoire non organisé a donné le mandat, du service d'aménagement, de rédiger une nouvelle entente globale en services de sauvetage par la résolution TNO-098-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre au besoin, il est opportun de créer des ententes avec un ou plusieurs services de premiers répondants qui sont limitrophes au TNO ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'entente est de raccourcir les délais de réponse auprès de la population qui nécessite des soins d'urgence et de réduire les risques de mortalité due aux situations d'urgences vitales ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- Que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage à suivre les modalités de fonctionnement applicables aux services de premiers répondants, définies au « Programme premiers répondants » produit par le ministère de la santé et des services sociaux (MSSS);
- D'accepter l'entente requise avec le TNO, le CCS et le CISSS Lanaudière ;
- D'autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et trésorier, à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité

13.3. Préventionniste – Fin d'entente

0384-2019

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de mettre fin à l'entente du service de préventionniste incendie avec la municipalité de St-Donat en date du 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité

13.4. Préventionniste – Entente de service

0385-2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a des besoins en matière de prévention incendie pour effectuer les visites et les suivis nécessaires pour les risques incendie sur son territoire et pour la création de plans d'invention ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir des services de la part du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Matha consent à fournir les services ci-après décrits, moyennant bonnes et valables considérations ;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de signer l'entente de service d'un pompier préventionniste avec le service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha, selon les termes du contrat de ladite entente et de mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et trésorier, pour signer cette entente contractuelle.

Adopté à l'unanimité

14. Administration

14.1. Séances régulières du conseil – Calendrier 2020

0386-2019

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de confirmer que le conseil municipal tiendra ses séances régulières du conseil de 2020 aux dates suivantes :

- 20 janvier 2020
- 17 février 2020
- 16 mars 2020
- 20 avril 2020
- 19 mai 2020 (Journée nationale des patriotes)
- 15 juin 2020
- 20 juillet 2020
- 17 août 2020
- 21 septembre 2020
- 19 octobre 2020
- 16 novembre 2020
- 21 décembre 2020

Adopté à l'unanimité

14.2. Contrat NMG - Mandat

0387-2019

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et trésorier, à signer l'entente contractuelle, assujettie aux redevances, avec Nouveau Monde Graphite.

Adopté à l'unanimité

14.3. Fourrière de Saint-Michel-des-Saints - Demande

0388-2019

CONSIDÉRANT QUE la société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions règlementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers ;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1er décembre 1997 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis ;

CONSIDÉRANT QU'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de cette fourrière ;

CONSIDÉRANT QUE Mécanique CADD Inc. pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, le corps de police municipal et le Contrôle routier Québec (SAAQ)

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **QUE** le conseil municipal désigne Mécanique CADD Inc., propriété de M. Daniel Durand, à opérer une fourrière d'automobiles à l'intérieur du garage situé au 8340 chemin Brassard, Saint-Michel-des-Saints, Québec, J0K 3B0 et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de Saint-Michel-des-Saints ;

- **QUE** Mécanique CADD Inc. devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec, dont notamment les règles de bonnes pratiques, contenues au Guide de gestion des véhicules saisis produit par la Société ;

- **QUE** les installations de la fourrière de Mécanique CADD Inc. devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité ;

- **QUE** la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis ;

- **QUE** la présente résolution fait suite à la demande de Mécanique CADD Inc., dans une lettre du 9 décembre 2019, afin d'aviser de l'acquisition de Remorquage Haute-Matawinie Inc., responsable du service de fourrière jusqu'à tout récemment ;

- **QUE** la présente résolution annule la résolution 26-2014 du 17 février 2014.

Adopté à l'unanimité

14.4. Semaine prévention du suicide – Ambassadeur

0389-2019

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de nommer Richard Gilbert en tant qu'ambassadeur de la semaine de prévention du suicide, du 02 février au 08 février 2020.

Adopté à l'unanimité

14.5. Annulation d'intérêts de retard – Cadastre 6075385

0390-2019

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'annuler les intérêts de retard de paiement pour l'année 2016, pour cause de délais de prescription attribué à la propriété située au 40 chemin des Cantonniers Nord cadastre 6075385.

Adopté à l'unanimité

14.6. Budget – Report de la séance spéciale

0391-2019

ATTENDU QUE les dispositions des articles 956 et 431 du Code municipale exigent un avis public de huit jours préalables à la séance de présentation du budget ;

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance régulière du 18 novembre 2019 fait état de cet avis, mais que cet avis n'a pas été publié par inadvertance et que l'avis public est néanmoins essentiel ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu que l'adoption du budget soit reportée à une séance spéciale qui sera tenue le 6 janvier 2020, à la salle J.M.-Bellerose au 140, rue Saint-Jacques.

Adopté à l'unanimité

15. <u>Période de questions</u>

16. <u>Levée de l'assemblée</u>

0392-2019

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

La séance est levée à : 20 h 58

Adopté à l'unanimité.

_____	_____
Réjean Gouin	Sébastien Gariépy
Maire	Directeur général / secrétaire trésorier